



## Rapport de la Présidente du jury, Madame Ariane SAITTA

# Examen professionnel d'accès au grade D'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe – session 2021

### Introduction

*Informations générales*

*Le jury*

*Les textes de référence*

*Les conditions d'admission à concourir*

*Les épreuves*

### II- L'épreuve écrite

- 1) *Le profil des candidats présents à l'épreuve écrite*  
*Origine géographique, genre, âge*
- 2) *Le niveau des candidats*
- 3) *La validation des notes de l'épreuve écrite*

### III- L'épreuve orale

- 1) *Le profil des candidats présents à l'épreuve orale*  
*Origine géographique, genre, âge*
- 2) *Le niveau des candidats*

### III. L'admission

- 1) *Le seuil d'admission*
- 2) *Le profil des candidats admis*

### Conclusion

## **INTRODUCTION**

---

### **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

L'examen professionnel d'avancement au grade d'Éducateur des Activités Physiques et Sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe est organisé pour le compte de la région PACA et celui de la région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre d'un conventionnement.

Les principales dates :

- Début de retrait de dossiers : 8 septembre 2020
- Fin de retrait de dossiers : 14 octobre 2020
- Date limite de dépôt de dossier : 22 octobre 2020
- Epreuve écrite : 14 janvier 2021
- Epreuves orale : du 19 au 22 avril 2021

### **LE JURY**

La composition du jury est la suivante :

Deux élus locaux :

- Madame HADDAOUI Zinèbe, Adjointe au maire de la Ville d'Avignon, déléguée à la ville fraternelle, active et sportive,
- Monsieur MOSSÉ Marc, Adjoint au Maire d'Althen des Paluds, Membre du Conseil d'Administration du CDG 84,

Deux personnalités qualifiées :

- Monsieur CHARRIERE Jean-Marc, représentant du CNFPT,
- Madame SAITTA Ariane, Attaché d'administration de l'état, Secrétaire Générale de proximité, Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Provence Alpes Côte d'Azur, Présidente du jury,

Deux fonctionnaires territoriaux :

- Madame CHANTE Cindy, représentante du personnel CAP B,
- Monsieur VAIRE Sébastien, Attaché territorial, Directeur Général des Services, Lorient-sur-Drôme.

### **LES TEXTES DE RÉFÉRENCE**

- Décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,
- Décret n° 2011-793 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 17-III du décret n° 2011-605 susvisé,

### **LES CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR**

L'examen professionnel d'avancement au grade d'Éducateur des Activités Physiques et Sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe est ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5<sup>e</sup> échelon du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

## LES ÉPREUVES

L'examen professionnel d'avancement au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1ère classe comporte une épreuve écrite et une épreuve orale.

### I. Les principales données

Nombre d'inscrits	Nombre d'admis à concourir	Nombre de présents à l'épreuve écrite	Nombre d'admissibles	Nombre de présents à l'épreuve orale	Nombre d'admis
65	63	53	49	48	25

### II. L'épreuve écrite

**Épreuve : Rédaction d'un rapport**, assorti de propositions opérationnelles, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales.  
(durée: 3 heures ; coef. 1)

#### 1) LE PROFIL DES CANDIDATS PRESENTS A L'ÉPREUVE ÉCRITE

Origine géographique des candidats :

Origine géographique		TOTAL	
Régions	Départements	Nbre	%
Région PACA	04	0	0,00
	05	0	0,00
	06	14	26,42
	13	7	13,21
	83	4	7,55
	84	1	1,89
Corse		1	1,89
Région AURA	7	1	1,89
	38	10	18,87
	42	4	7,55
	43	2	3,77
	63	3	5,66
	69	4	7,55
74	1	1,89	
Autres	08	1	1,89
TOTAL		53	100

Genre et âge des candidats :

Tranche d'âge	F	H	TOTAL
≤ 20 ans	0	0	0
21 – 30 ans	0	0	0
31 – 40 ans	3	15	18
41 – 50 ans	9	17	26
≥ 51 ans	2	7	9
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>39</b>	<b>53</b>

#### 2) LE NIVEAU DES CANDIDATS

Nature de l'épreuve	Nbre de présents	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nombre notes ≥ 10/20	nombre notes < 10/20	nombre notes éliminatoires
Rapport	53	8,21	14	0,5	12	41	4

### 3) LA VALIDATION DES NOTES DE L'ÉPREUVE ÉCRITE

Cette épreuve est anonyme et fait l'objet d'une double correction.

Chaque correcteur a adressé aux membres du jury les notes provisoires qu'il propose d'attribuer à chaque copie ainsi que les fiches individuelles de notation.

Le jury entérine les propositions de notes faites par les correcteurs pour l'épreuve écrite de l'examen professionnel.

En application de l'article 6 du décret n° 2011-793 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au III de l'article 17 du décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, **ne participent à l'épreuve orale que les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 5 sur 20 à l'épreuve écrite.**

Sur les 53 candidats présents à l'épreuve écrite, 49 ont obtenu une note supérieure ou égale à 5/20, et ont donc été convoqués pour l'épreuve orale.

### III. L'épreuve orale

**Épreuve : Entretien** ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et se poursuivant par des questions devant permettre au jury d'apprécier les connaissances professionnelles, les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que sa motivation et son aptitude à l'encadrement.

(durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coef. 2).

#### 1) LE PROFIL DES CANDIDATS PRESENTS A L'ÉPREUVE ORALE

##### Origine géographique des candidats :

Origine géographique		TOTAL	
Régions	Départements	Nbre	%
Région PACA	04	0	0,00
	05	0	0,00
	06	13	26,53
	13	5	10,20
	83	4	8,16
	84	1	2,04
Corse		1	2,04
Région AURA	7	1	2,04
	38	10	20,41
	42	4	8,16
	43	1	2,04
	63	3	6,12
	69	4	8,16
	74	1	2,04
Autres	08	1	2,04
TOTAL		49	100

##### Genre et âge des candidats :

Tranche d'âge	F	H	TOTAL
≤ 20 ans	0	0	0
21 - 30 ans	0	0	0
31 - 40 ans	3	14	17
41 - 50 ans	9	16	25
≥ 51 ans	1	6	7
TOTAL	13	36	49

## 2) LE NIVEAU DES CANDIDATS PRÉSENTS A L'ÉPREUVE ORALE

Nature de l'épreuve	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nbre notes ≥ 10/20	nbre notes < 10/20	nbre notes éliminatoire
Epreuve écrite	8,76	14	5,5	12	36	/
<b>Entretien</b>	<b>11,02</b>	<b>17</b>	<b>6,5</b>	<b>32</b>	<b>16</b>	<b>0</b>
Moyenne des 2 épreuves	10,27	14,5	6,92	25	23	/

## IV. L'admission

### 1) LE SEUIL D'ADMISSION

Après délibération, le jury a arrêté les notes et la liste des candidats admis par ordre alphabétique avec un seuil fixé à 10/20.

### 2) LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS

Origine géographique des candidats :

Origine géographique		TOTAL	
Régions	Départements	Nbre	%
Région PACA	04	0	0
	05	0	0
	06	8	32
	13	0	0
	83	3	12
	84	1	4
Corse		1	4
Région AURA	7	1	4
	38	6	24
	42	1	4
	43	0	0
	63	2	8
	69	2	8
	74	0	0
Autres	08	0	0
TOTAL		25	100

Genre et âge des candidats :

Tranche d'âge	F	H	TOTAL
≤ 20 ans	0	0	0
21 - 30 ans	0	0	0
31 - 40 ans	2	6	8
41 - 50 ans	5	9	14
≥ 51 ans	0	3	3
TOTAL	7	18	25

## CONCLUSION

Le sujet de l'épreuve écrite et les documents du dossier sont adaptés à la catégorie et à la commande. La commande est en lien avec les problématiques de la filière et les missions des ETAPS.

Le niveau des candidats est jugé assez moyen notamment dans leurs capacités d'analyse, d'expression et de synthèse. L'analyse du sujet est trop partielle, les enjeux territoriaux sont peu cernés. L'utilisation de la méthodologie de projet est trop souvent théorique et manque de cohérence avec la réalité. Les candidats semblent manquer de connaissances sur leur environnement professionnel (d'où une difficulté à se positionner en tant que force de propositions opérationnelles).

Lors de l'épreuve orale les membres du jury ont pu constater que les candidats ne se projettent que rarement vers une prise de responsabilité et une extension des compétences dans d'autres domaines (ex : restent centrés sur l'activité natation).

Le jury a pu constater de réelles lacunes sur les connaissances relatives à la fonction publique territoriale. La maîtrise des fonctions managériales n'est pas acquise.

Globalement les candidats ont bien préparé leur exposé de présentation, mais la motivation n'est pas toujours exprimée.

De façon pratique, les épreuves se sont déroulées dans de bonnes conditions, avec un taux d'absentéisme limité : 16 % à l'épreuve écrite et 2 % à l'épreuve orale.

Le 31 mai 2021

Ariane SAITTA  
Présidente du jury

